



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 084/2026

A LA SOCIETE SAFRIMEX Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de modernisation de l'avenue Kulumba phase II dans les communes de Masina et Limete à Kinshasa, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe dollars américains quarante millions quatre cent vingt-huit mille sept cent vingt-neuf, nonante-six centimes (USD 40 428 729,96) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent quatre-vingt-trois mille un, dix centimes (USD 283 001,10), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier



0000084

Directeur Général